



(11)

EP 3 070 040 A3

(12)

## DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(88) Date de publication A3:  
**14.12.2016 Bulletin 2016/50**

(51) Int Cl.:

(43) Date de publication A2:  
**21.09.2016 Bulletin 2016/38**

(21) Numéro de dépôt: **16000602.9**

(22) Date de dépôt: **14.03.2016**

(84) Etats contractants désignés:  
AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB  
GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO  
PL PT RO PS SE SI SK SM TR

## PL PI RU RS SE SI SK SM

## Etats d' **BA ME**

## BA ME

## Etats de MA-MB

(30) Priorité: 16.03.2015 BE 201500107

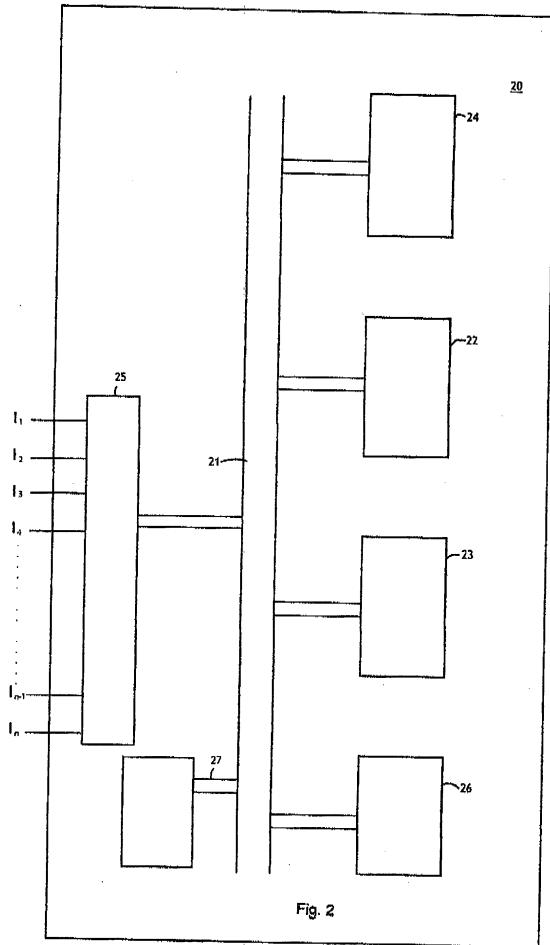
(71) Demandeur: **Remote Quality Monitoring**  
**1150 Woluwe-Saint-Pierre (BE)**

(72) Inventeur: Odlen, Lars  
1150 Woluwe-Saint-Pierre (BE)

(74) Mandataire: **Quintelier, Claude**  
**B.v.b.a. Koala**  
**Calabriëlaan 53/9**  
**1200 Bruxelles (BE)**

**(54) PROCÉDÉ POUR COLLECTER DES DONNÉES CONCERNANT LE FONCTIONNEMENT D'UN ASCENSEUR**

(57) Procédé pour collecter des données concernant le fonctionnement d'un ascenseur (8). Procédé pour collecter des données concernant le fonctionnement d'un ascenseur (8), lequel procédé comporte la mesure à l'aide d'un premier capteur inductif (30) d'un premier signal concernant une première consommation en énergie électrique capté de façon inductive d'un premier moteur (1,4) entraînant un mouvement de montée et de descente dudit ascenseur (8) et la mesure à l'aide d'un deuxième capteur inductif (31) d'un deuxième signal concernant une deuxième consommation en énergie électrique d'un deuxième moteur pour entraîner une porte (11) pour accéder dudit chariot d'ascenseur (8), ledit procédé comprend également le traitement du premier et deuxième signal et la production d'un premier mot de données et d'un deuxième mot de données sur base dudit premier, respectivement deuxième signal traité.





## RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande  
EP 16 00 0602

5

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
10 X	"QarVision(TM) Elevator Performance Analyzer Specifications", , 3 novembre 2012 (2012-11-03), XP055228889, Extrait de l'Internet: URL: <a href="http://www.qameleon.com/Documents/QVSpec.pdf">http://www.qameleon.com/Documents/QVSpec.pdf</a> [extrait le 2015-11-17] * page 2 - page 3 * & <a href="http://www.Qameleon.Com">Www.Qameleon.Com</a> : "QarVision Remote Elevator Monitor - Sample Installations", , 3 novembre 2012 (2012-11-03), XP055259706, Extrait de l'Internet: URL: <a href="http://www.qameleon.com/protected/ems_install.htm">http://www.qameleon.com/protected/ems_install.htm</a> [extrait le 2016-03-18] -----	1-4,11, 12,14	INV. B66B5/00
15 A	EP 1 083 432 A1 (PIOCH SA [FR]) 14 mars 2001 (2001-03-14) * abrégé *	1-4,11, 12,14	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
20 A	EP 1 604 935 A1 (MITSUBISHI ELECTRIC CORP [JP]) 14 décembre 2005 (2005-12-14) * alinéa [0177] * -----	1-4,11, 12,14	B66B
25	Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications		
30			
35			
40			
45			
50 3	Lieu de la recherche La Haye	Date d'achèvement de la recherche 27 juillet 2016	Examinateur Lenoir, Xavier
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			
T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons ..... & : membre de la même famille, document correspondant			
55	EPO FORM 1503 03-82 (P04C02)		



Numéro de la demande  
EP 16 00 0602

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

## REVENDICATIONS DONNANT LIEU AU PAIEMENT DE TAXES

La présente demande de brevet européen comportait lors de son dépôt les revendications dont le paiement était dû.

Une partie seulement des taxes de revendication ayant été acquittée dans les délais prescrits, le présent rapport de recherche européenne a été établi pour les revendications pour lesquelles aucun paiement n'était dû ainsi que pour celles dont les taxes de revendication ont été acquittées, à savoir les revendication(s):

Aucune taxe de revendication n'ayant été acquittée dans les délais prescrits, le présent rapport de recherche européenne a été établi pour les revendications pour lesquelles aucun paiement n'était dû.

## ABSENCE D'UNITE D'INVENTION

La division de la recherche estime que la présente demande de brevet européen ne satisfait pas à l'exigence relative à l'unité d'invention et concerne plusieurs inventions ou pluralités d'inventions, à savoir:

voir feuille supplémentaire B

Toutes les nouvelles taxes de recherche ayant été acquittées dans les délais impartis, le présent rapport de recherche européenne a été établi pour toutes les revendications.

Comme toutes les recherches portant sur les revendications qui s'y prétaient ont pu être effectuées sans effort particulier justifiant une taxe additionnelle, la division de la recherche n'a sollicité le paiement d'aucune taxe de cette nature.

Une partie seulement des nouvelles taxes de recherche ayant été acquittée dans les délais impartis, le présent rapport de recherche européenne a été établi pour les parties qui se rapportent aux inventions pour lesquelles les taxes de recherche ont été acquittées, à savoir les revendications:

Aucune nouvelle taxe de recherche n'ayant été acquittée dans les délais impartis, le présent rapport de recherche européenne a été établi pour les parties de la demande de brevet européen qui se rapportent à l'invention mentionnée en premier lieu dans les revendications, à savoir les revendications:

1-4, 11, 12, 14

Le présent rapport supplémentaire de recherche européenne a été établi pour les parties de la demande de brevet européen qui se rapportent à l'invention mentionnée en premier lieu dans les revendications (Règle 164 (1) CBE)

**ABSENCE D'UNITÉ D'INVENTION  
FEUILLE SUPPLÉMENTAIRE B**

Numéro de la demande

EP 16 00 0602

5

La division de la recherche estime que la présente demande de brevet européen ne satisfait pas à l'exigence relative à l'unité d'invention et concerne plusieurs inventions ou pluralités d'inventions, à savoir :

10

**1. revendications: 1-4, 11, 12, 14**

Revendications 1 à 4, 11, 12 et 14 associées à l'acquisition, la transmission et le traitement de données relatives à la consommation de l'ascenseur.

---

15

**2. revendications: 1, 5-7**

Revendications 1 et 5 à 7 associées au téléphone de l'ascenseur.

---

20

**3. revendications: 1, 8, 9**

Revendications 1, 8 et 9 associées à la maintenance de l'ascenseur.

---

25

**4. revendications: 1, 10, 13**

Revendications 1, 10 et 13 associées à la sécurité du dispositif.

---

35

40

45

50

55

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE  
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 16 00 0602

5 La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du  
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

27-07-2016

10	Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication		Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
15	EP 1083432	A1	14-03-2001	AT 261130 T DE 60008656 D1 DE 60008656 T2 EP 1083432 A1 FR 2798470 A1 JP 2001108711 A US 6437555 B1	15-03-2004 08-04-2004 05-01-2005 14-03-2001 16-03-2001 20-04-2001 20-08-2002
20	EP 1604935	A1	14-12-2005	CN 1701033 A CN 101229892 A CN 101229893 A EP 1604935 A1 EP 2522614 A1 EP 2522615 A1 JP 4607011 B2 KR 20050072781 A WO 2004083090 A1 WO 2004083091 A1	23-11-2005 30-07-2008 30-07-2008 14-12-2005 14-11-2012 14-11-2012 05-01-2011 12-07-2005 30-09-2004 30-09-2004
25					
30					
35					
40					
45					
50					
55					

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82